

Hécatombe à l'examen d'entrée en médecine

Une quarantaine d'étudiants, dont Elisa et Valentine, vont introduire un recours au Conseil d'Etat

Pour réussir l'examen d'entrée en médecine et dentisterie, c'est la croix et la bannière. Beaucoup d'étudiants voient leurs rêves anéantis, et décident donc d'introduire un recours auprès du Conseil d'Etat en guise de dernière chance. C'est le cas d'Elisa et de Valentine, qui ont raté pour la troisième fois leur examen d'entrée, et par conséquent, ne peuvent plus le repasser avant cinq ans.

Personne n'est sans savoir que l'examen d'entrée en médecine et dentisterie est redouté chaque année. À l'UMons, comme ailleurs, le stress était à son comble début septembre. Valentine Dieu-Fichet, le numéro 43 de la liste Agora à Mons, tentait une nouvelle fois sa chance après deux essais infructueux. « C'est un rêve, c'est le seul métier que je me vois exercer », commente l'étudiante. Ce qu'elle redoutait tant, a eu lieu : Valentine a raté toute la partie scientifique de l'examen, à savoir la biologie, la chimie, la physique et les mathématiques. La jeune femme dit avoir reçu des notes sévères, en biologie notamment où elle hérite d'un maigre 5,33/20.

Elisa, de son côté, a échoué dans une autre branche, le « raisonnement ». « J'ai tout réussi mis à part le raisonnement (où elle a reçu une note

de 7,11/20). Mais au final, avec toutes mes autres cotes (l'éthique, l'empathie et la communication), j'ai plus de 10/20 ».

« Pour réussir l'examen, il faut une note de 8/20 minimum dans toutes les matières »

Elisa

commente l'étudiante, sans manquer d'ajouter : « Pour réussir l'examen d'entrée, il faut une note de 8/20 minimum dans toutes les matières. »

DANS CINQ ANS...

Elisa, comme Valentine, a passé l'examen d'entrée en médecine et dentisterie à trois reprises. En théorie, les deux étudiantes ne peuvent plus repasser l'épreuve avant cinq ans. « Je dois attendre l'année académique 2022/2023. Il faut compter cinq ans à partir de notre premier passage », explique Elisa. Comme d'autres étudiants, elles ont décidé d'introduire un recours au

Conseil d'Etat. Un recours qui se fera à plusieurs, à une quarantaine d'étudiants au moins. Leur défense : certaines questions étaient ambiguës, voire mal formulées. « La majorité des personnes ne peuvent plus repasser l'examen. Nous n'avons plus rien à perdre... Nous pouvons introduire le même recours mais il doit être justifié de manière différente en fonction de la matière échouée », précise l'étudiante de 19 ans.

NI NOTES, NI PHOTOS

Ce mardi, les deux étudiantes ont eu l'occasion de consulter la copie de leur examen. « On ne pouvait prendre ni notes, ni photos », regrette Elisa, en ajoutant : « C'est dans le règlement des visites de copies. » Vu le temps imparti, une vingtaine de minutes tout au plus, Valentine n'a même pas eu le

temps de comprendre toutes ses fautes.

« Les questionnaires étaient attachés à des chaînes », déplore la jeune femme, ce qui compliquait considérablement sa lecture. Malgré ses trois échecs, l'étudiante est bien décidée à se battre. « Nous avons un délai de 60 jours à partir de la date des résultats de l'examen (pour introduire un recours) », rappelle-t-elle. Cela sera fait dans le courant de la semaine d'après ses dires. ●

J.C.